



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	15
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

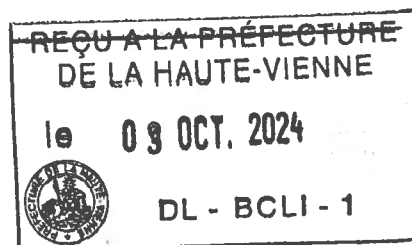
EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/39

24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h05), Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h06), Sage Pascale.



Absents excusés : Détienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Reaully Paola donne procuration à Laurent Bila.

Absents : Crouzit Sébastien, Chauchet Emilie, Gouzon Jérôme, Lucette Pinardon-Thévet.

Secrétaire de séance : Danièle Mahaut

Objet : Dotation pour acquisition de petits matériels – temps périscolaire – Atelier Créactivités – 2024-2025

Dans le cadre du temps périscolaire de garderie de 16h30 à 18h30, la commission des affaires scolaires a proposé à l'association Créactivités d'animer un atelier les mardis de 16h30 à 18h30.

Une réponse favorable a été donnée.

Les objectifs de ces ateliers sont de permettre aux enfants de se familiariser avec les travaux d'aiguilles, de collage, etc. ... et de réaliser des objets qu'ils emporteront une fois terminés.

Ces échanges intergénérationnels permettent aux enfants d'acquérir des savoir-faire traditionnels, d'affiner la maîtrise du geste, de travailler la confiance en soi, de se recentrer après une journée de classe.

Pour cela, la commission des affaires scolaires propose de verser une dotation de 800 € (huit cents euros) par année scolaire pour l'achat de petits matériels (tissus, fils, laine, outils, ...).

Cette somme sera versée en deux fois (moitié en septembre puis l'autre moitié en décembre).

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le versement de la dotation de 800 € (huit cents euros) et le versement en deux fois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 24 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.